



Habilitation mécanique M1 / M2 / MR / MC / ME - Formation initiale



Durée
21 heures
3 jours



Prérequis

Disposer des connaissances de base en mécanique
Le stagiaire doit présenter les aptitudes médicales requises



Public concerné

Personnel opérant dans le domaine mécanique appelé à effectuer ou diriger des travaux, des interventions, des essais ou des consignations sur les installations mécaniques



Effectif maximum
10 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)
Formateur disposant d'une expérience de 3 ans minimum



Moyens pédagogiques

- Vidéos
- Présentation didactique multimédia



Modalités d'évaluations

Evaluation par le formateur concernant l'atteinte des différents objectifs visés

Objectifs

- Connaître les dangers liés aux installations mécaniques
- Être capable d'analyser le risque mécanique
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque et savoir les mettre en œuvre
- Être capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour maîtriser le risque sur les installations concernées, ou dans leur environnement
- Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge
- Être informé de la conduite à tenir en cas d'accident
- Pouvoir être habilité M1, M2, MR et/ou MC par son employeur

Programme

1) Partie Théorique (En présentiel)

- **Sensibilisation aux risques mécaniques**
 - Les obligations et responsabilités des différents acteurs
 - Statistiques sur les accidents d'origine mécanique
 - Les différents risques d'origine mécanique
- **La prévention des risques mécaniques**
 - Le contexte réglementaire
 - La normalisation
 - Les moyens de protection
 - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine mécanique
- **Les indices**
 - Définitions, prescriptions au personnel, obligation de formation
 - Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures
 - Exemples de documents
- **Opérations dans l'environnement**
 - Les zones d'environnements
 - Travaux au voisinage
- **Les opérations mécaniques**
 - La consignation
 - Rôle du Chef d'établissement ou du Chargé d'exploitation
 - Rôle du Chargé de consignation
 - Rôle du Chargé de travaux
 - Rôle de l'exécutant



Habilitation mécanique M1 / M2 / MR / MC / ME - Formation initiale

- Rôle du Surveillant de sécurité
- Cas particuliers

- **Matériel de protection individuel et collectif**
- **Evaluation et analyse des risques**
- Eléments à prendre en compte
- Principe d'action

2) Partie Pratique

- **Application pratique**
- Mise en situation du stagiaire

3) Contrôle des connaissances théoriques et pratiques réalisé à l'issue de cette formation

Nota : Les candidats doivent se munir de vêtements de travail et des équipements de protection

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations